Séance du 03 décembre 2024

n°066/24
1/1

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation : 27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Place à l'hiver

Exposé :
La municipalité souhaite proposer une nouvelle animation hivernale attractive pour continuer à dynamiser le centre-ville et offrir une activité de loisirs originale aux habitants.

Aussi, une patinoire éphémère synthétique sera installée sur la Place de la Mairie du samedi 8 février au dimanche 9 mars 2025. Elle répondra à 3 objectifs :

- Créer un lieu de convivialité et de rencontre intergénérationnelle
- Développer le projet d'animation globale, enrichissant l'offre culturelle et sportive
- Sensibiliser le grand public à l'importance de la pratique d'une activité physique pour une bonne santé

Il est à noter que cet équipement sportif s'inscrit dans une logique de développement durable puisqu'il ne requiert ni eau ni électricité pour son fonctionnement.

La patinoire sera installée sous la pergola et sa superficie sera de 162 m² (18 m x 9 m). Ses horaires d'ouverture au public seront les suivants :

- Période scolaire : en fin d'après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les mercredis et samedis après-midi et les dimanches matin et après-midi.
- Période de vacances : les après-midis du lundi au samedi et les dimanches matin et après-midi

Des places seront offertes. En dehors, le tarif sera de 3 €.

Cinq soirées à thème seront proposées : une soirée d'ouverture, une soirée de clôture, trois temps forts intermédiaires dont un imaginé par les jeunes fréquentant Oxy'jeunes.

Le projet est intégralement financé par mécénat.

Visa :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le contenu du présent rapport

Vote : POUR à l'unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 05 DEC. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 05 DEC. 2024
Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)